

# HONORAIRES DE TRANSACTION

## PRESTATIONS PROPOSÉES

## HONORAIRES TTC <sup>(1)</sup>

VENTE D'UN BIEN	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LACHARGE DE
▶ Prix du bien jusqu'à 50 000€	10% TTC Maximum	Vendeur
▶ Prix du bien entre 50 001€ et 100 000€	8% TTC Maximum	Vendeur
▶ Prix du bien entre 100 001€ et 150 000€	7% TTC Maximum	Vendeur
Prix du bien entre 150 001€ et 200 000€	6% TTC Maximum	Vendeur
Prix du bien au-delà de 200 001€	5% TTC Maximum	Vendeur

(1) Les honoraires sont à la charge des vendeurs sauf mention contraire au mandat

## LOCATION

LOCATION	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LACHARGE DE
<b>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)</b>		
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail <sup>2</sup>	-5% du loyer annuel Maximum -8€/m <sup>2</sup> Maximum	Bailleur locataire
▶ - état des lieux d'entrée location vide <sup>2</sup>	-3% du loyer annuel Maximum -3€/m <sup>2</sup> Maximum	Bailleur locataire
- état des lieux d'entrée location meublée <sup>2</sup>	-3% du loyer annuel Maximum -3€/m <sup>2</sup> Maximum	Bailleur locataire
<b>Locaux de droit commun</b>		
- négociation	7,14% TTC du loyer annuel	Bailleur (Maximum) Locataire (Maximum)
- état des lieux		
- rédaction de bail		
<b>Locaux commerciaux</b>		
- négociation	7,14% TTC du loyer annuel	Bailleur Maximum Locataire Maximum
- état des lieux		
- rédaction de bail		
<b>Locaux professionnels</b>		
- négociation	7,14% TTC du loyer annuel	Bailleur Maximum Locataire Maximum
- état des lieux		
- rédaction de bail		
<b>Locations saisonnières</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
<b>Biens ruraux</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		

### Honoraires de syndic:

### Honoraires de gestion: 7% TTC Maximum

Rémunération forfaitaire: 150€ maximum par lot

Frais état daté: 130€ Maximum

Frais de délivrance de documents sur support papier: 0,10€ par feuille maximum

▶ Frais de recouvrement: 15€/ht/heure de travail du gestionnaire maximum

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % Inclusive.

2/ Le montant TTC Imputé au locataire ne peut excéder celui Imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

BR IMMOBILIER TRANSATIONS  
SAS au capital de 2000€  
5 Rue de la Clayette  
71250 MATOUR  
Siret : 820 870 657 00013  
Carte pro : CPI 7102 2016 000 010 583

Tel : 03.85.59.85.45  
Fax : 03.85.59.85.46

et

BR IMMOBILIER GESTION  
SAS au capital de 2000€  
35 Rue Mercière  
71250 CLUNY  
Siret : 820 868 453 00011  
Carte pro : CPI 7102 2016 000 010 581

Tel : 03.85.59.85.45  
Fax : 03.85.59.87.95